## Remarques sur l'année liturgique 2024

Cette année liturgique met en évidence d'une façon particulièrement manifeste le **dysfonctionnement** des calendriers liturgiques actuellement utilisés. Cela vient du grand décalage (cinq semaines) existant cette année entre la date de Pâques indiquée dans les calendriers orthodoxes et la date canonique précisée par les saints pères du concile de Nicée (325).

On sait qu'il y a dans l'orthodoxie trois calendriers liturgiques actuellement utilisés. Il y a ce qu'on appelle :

- l' « ancien calendrier » ou « ancien style », c'est à dire l'emploi pour toute l'année du calendrier julien (qui dérive régulièrement)
- Le « **nouveau calendrier** » ou « **nouveau style** » (dont le nôtre fait partie), dans lequel sont imbriqués deux calendriers : la calendrier grégorien (qui suit au plus près la Création) pour les fêtes fixes, et le calendrier julien pour le cycle de Pâques.
- Le « calendrier grégorien » pour toute l'année liturgique avec la date canonique de la date de Pâques, employé aujourd'hui seulement dans l'église de Finlande.

De ces façons de procéder, la troisième est la plus juste, car elle célèbre Pâques selon la date canonique indiquée par les saint Pères et respecte au plus près le symbolisme des dates qui ponctuent l'année liturgique notamment : la conception de saint Jean Baptiste à l'équinoxe d'automne, la Nativité du Christ au solstice d'hiver, l'Annonciation à l'équinoxe de printemps et la Nativité de saint Jean Baptiste au solstice d'été.

L'« ancien calendrier est aujourd'hui décalé, comme on le sait, de treize jours, mais garde la logique interne des différentes fêtes entre elles. Cependant, il comporte une dérive qui augmente avec le temps, et de ce fait, ne peut pas respecter les prescriptions du concile de Nicée.

Le « nouveau calendrier » est un compromis qui mélange les calendriers julien et grégorien et rompt ainsi sa propre structure interne. Par exemple, cette année, le cycle pascal est fortement décalé pâr rap^port au cycle fixe, et ne respecte aucunement la décision du concile de Nicée quant à la détermination de la date de Pâques. Une autre conséquence en est que le jeûne des apôtres Pierre et Paul, doit se terminer avant d'avoir commencé!

En 2025, nous célébrerons les 1700 ans (17 siècles !!!) du premier concile de Nicée.

Rappelons que sa décision pour déterminer la date de Pâques, s'appuie uniquement sur la Création : « Que tous les chrétiens fêtent Pâques le même jour, le premier dimanche après la première lune qui tombe le jour même, ou immédiatement après, l'équinoxe de printemps. »

De plus, en , nous constatons que tous les chrétiens fêteront Pâques le même jour, le 20 avril . Faut-il y voir un signe ? Profitons de cette opportunité pour qu'à partir de de cette année 2025 toute l'Église orthodoxe retrouve et suive la décision du 1<sup>er</sup> Concile de Nicée pour la date de Pâques.

L'équipe de rédaction du calendrier liturgique orthodoxe , édité par la Fraternité Orthodoxe en Europe Occidentale.

PS : Une autre conséquence de la date tardive de Pâque est que les jours de fête de Saint Georges et Saint Marc tombent pendant le carême, alors qu'ils devraient normalement être fêtés après Pâques